

SÉANCE DU 31 MAI 2023

Délibération mise en ligne le 05.06.2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

23-05-101

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVÉAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

MÉDIATHÈQUE CONDORCET - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE : SIGNALEMENT DE FONDS ANCIEN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le fonds ancien de la médiathèque municipale Condorcet est un fonds patrimonial considéré comme très riche, tant qualitativement que quantitativement, constitué d'environ 15 000 volumes du XVI^e siècle au XX^e siècle qui proviennent de nombreuses origines (confiscations révolutionnaires des établissements religieux, dons de personnalités locales, achats...),

Considérant que ce fonds localisé dans les réserves de la médiathèque est actuellement invisible pour le public car il n'a jamais été catalogué informatiquement,

Considérant que le signalement du fonds ancien est indispensable pour en assurer la visibilité et ainsi contribuer au rayonnement culturel de Libourne, en attirant notamment des chercheurs et étudiants,

Considérant que la médiathèque de Libourne est l'une des dernières importantes bibliothèques de Nouvelle-Aquitaine à ne pas avoir signalé ses collections patrimoniales,

Considérant que cette démarche s'intègre dans le projet scientifique (PSCES) de la médiathèque approuvé par le conseil municipal du 6 juillet 2022 et qui définit les grandes orientations de l'établissement pour la période 2022-2026,

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le 06/06/2023
ID : 033-213302433-20230531-DELIB23_05_101-DE

Considérant qu'avec le soutien de la DRAC Nouvelle Aquitaine, la médiathèque a déjà entamé un travail important qui a permis d'élaborer une stratégie de signalement et le réaménagement des espaces dédiés au fonds ancien et qu'il convient dorénavant de faire appel à un prestataire externe pour cataloguer les collections et les intégrer dans le catalogue de la médiathèque et les catalogues collectifs nationaux,

Considérant que dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que les opérations de signalement et de diffusion des collections, en particulier en matière de patrimoine,

Considérant que La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers,

Considérant le plan de financement estimatif établi comme suit :

Dépenses	Montant H.T	Financement	Montants H.T
Signalement fonds ancien (Prises de vues, numérisation des documents, récupération création de notices, équipement des documents...)	79 000 €	Etat : DRAC	63 200 €
		Ville de Libourne	15 800 €

Considérant que le soutien attendu de la DRAC, à hauteur de 80% du coût de cette opération, sera essentiel à sa réalisation et permettra au fonds ancien d'être totalement restructuré et exploitable au bénéfice de tous,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine une aide pour le financement du signalement du fonds ancien de la médiathèque dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) de l'État

- à signer tous les documents nécessaires à la gestion de cette demande

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02.06.2023 et de la publication le 05.06.2023
Fait à Libourne
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne